

2019

Voici quelques informations pour vous aider à constituer votre dossier d'inscription CASM.

1 – COMPLETER LE FORMULAIRE :

- **CLUB** : indiquer le nom de votre futur club. Si vous n'avez pas déjà fait votre choix, ne notez rien.
- **Date et lieu de la session souhaitée** : indiquer la session à laquelle vous souhaitez être convoqué ; si vous n'indiquez rien, vous serez convoqué à la session du département de votre lieu de domicile. Les candidats, titulaires du permis A peuvent s'inscrire à la session de leur choix (quelque soit la discipline de la session). Les non titulaires du permis A doivent s'inscrire à une session correspondant à la discipline de la partie « Pratique » (Vitesse, Cross, Trial).
- **Permis de Conduire** : les candidats, titulaires du permis **A (AM ou BSR / A1 / A2 /A)** ne sont soumis qu'à la partie « Théorie » du CASM. Les non titulaires de permis de conduire A sont soumis à la partie « Théorie » **et à la partie « Pratique »** du CASM.
- **Guidon d'Or** : les candidats titulaires du Guidon d'Or ne sont soumis qu'à la partie « Théorie » du CASM sauf s'ils peuvent justifier de 2 années de pratique, ils obtiendront le CASM par équivalence.
- **Autorisation Parentale** : pour les moins de 18 ans, **au verso du formulaire.**

2 – JOINDRE LES DOCUMENTS :

A - Si vous avez choisi de recevoir la convocation PAR MAIL :

- **Le chèque** de règlement des frais de dossier,

établir 1 Chèque par dossier, à libeller à l'ordre de la Ligue Moto Régionale des Pays de la Loire, le paiement des frais de dossiers en espèce ou par mandat n'est pas accepté.

B - Si vous avez choisi de recevoir la convocation PAR COURRIER :

- **1 enveloppe** format **11 cm X 22 cm**, libellée à votre adresse et affranchie à **20 g au tarif en vigueur**
- **Le chèque** de règlement des frais de dossier,

établir 1 Chèque par dossier, à libeller à l'ordre de la Ligue Moto Régionale des Pays de la Loire, le paiement des frais de dossiers en espèce ou par mandat n'est pas accepté.

3 – CONVOCATION – FORMULAIRE DE PREPARATION :

La convocation vous sera adressée environ 3 semaines avant la date de la session

PAR MAIL si vous avez choisi la convocation par mail,

PAR COURRIER, si vous avez choisi la convocation par courrier.

IMPORTANT : si vous avez choisi la convocation par mail, après réception de votre convocation, veuillez adresser un mail au secrétariat pour confirmer cette réception.

4 – CERTIFICAT DEFINITIF :

Le **certificat définitif** vous est adressé dans les 2 semaines suivant la session par la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.).